



Association Sécurité Routière 44

1 rue de Benelux – 44.300 Nantes - contact@asr44.fr – www.asr44.fr
Standard 02 40 53 51 89 – 06 99 89 51 89

INSCRIPTION : Stage de Sensibilisation à la Sécurité Routière

DATE DU STAGE : ... & .../.../2021

Nom : Prénom(s) :

Date et Lieu de naissance : ... / ... / A

Adresse :

Code postal et Ville :

Tel :(obligatoire) : E-mail :

N° Permis : Date : / / Par :.....

Type de stage (entourez le cas) : Cas N°1 Cas N° 2(48N) Cas N° 3 (Composition) Cas N°4 (Ordonnance)

Cas 1 : stage pour récupérer 4 points à votre initiative **Cas 2** : stage pour les conducteurs « permis probatoire »

Cas 3 ou Cas 4 : Stage imposé par le tribunal ne donnant pas droit à la récupération de points. (Joindre les documents)

Les documents et le règlement sont à faire parvenir à A.S.R (1 Rue de Benelux, 44300 Nantes) avec la fiche d'inscription

- Copie recto verso du permis de conduire ou « avis de suspension » « avis de rétention » en cas de suspension de permis.
- Lettre 48 N pour les conducteurs en « permis probatoire » - Composition ou Ordonnance Pénale
- Documents du tribunal pour les cas n° 3 et 4. Un règlement de 275 euros à l'ordre d'ASR44

Paiement CB : | | | | -| | | | -| | | | -| | | | | Date : / Code : En 3 x

Horaires des Stages : 8h00-12h15 & 13h30-16h30 - Lieu des Stages : 1 rue de Benelux, 44300 Nantes

- Le stage ne peut être validé par la préfecture que si les conditions réglementaires sont réunies, à savoir : le délai entre 2 stages de récupération de points doit être de 1 an et un jour. Le stage permet de récupérer 4 points au maximum. Un permis invalidé par solde de points nul, après réception d'une lettre 48 SI d'invalidation ne permet plus la récupération de points.
- Il appartient donc à la personne qui s'inscrit au stage de vérifier son solde de points et nous considérons les déclarations du stagiaire faite lors de son inscription comme réelles, aucun recours ne pourra être entrepris par le stagiaire si ses déclarations sont erronées.
- En cas d'absence au stage, de désistement non signalé au moins 3jrs ouvrables avant le stage, le prix de la formation reste dû.
- Conformément aux conventions et décrets régissant les stages et les Art.R223-5 et suivant : Le stage a une durée obligatoire de 14 heures sur 2 jours consécutifs, tout candidat ne respectant par le règlement intérieur qu'il devra signer, les horaires sans justificatif pourra 1 : Etre exclu du stage sans remboursement - 2 Voir son attestation de stage non validée.
- Tout retard non justifié pendant le stage ou comportement agressif envers les animateurs entraîne l'annulation de l'inscription au stage. Aucun remboursement ou arrangement de quelque sorte ne pourra avoir lieu.
- Accepte le règlement intérieur
- Tout chèque (sans provision, en opposition...) un forfait de 50 € supplémentaire sera appliqué pour frais de rejet.
- Le stagiaire accepte que son n° téléphone et/ou adresse mail puissent être utilisés par ASR44 dans le cadre d'information ou conseil.

Je déclare avoir pris connaissance du document complet :

Le stage sera effectué par :
Actions Sécurité Routière
1 rue de Benelux
44 300 NANTES

Fait à Le / / 2021
(mention lu et approuvé)